



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 décembre 2014

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude, M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte, M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie, Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude, M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Budget 2014 – Budget annexe du centre aquatique intercommunal – Décision Modificative n° 1

Monsieur Francis BARDEAU rapporte :

Dans le cadre de la décision modificative n°1, il est proposé aux membres du conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses :

- 011 – Charges à caractère général: les consommations électriques et gaz sont en augmentation provenant de 3 sources :
 - Ouverture du bassin nordique ;
 - Fréquentation en hausse ;
 - Un été peu clément (juillet 2014 marque un net recul d'ensoleillement).

- 012 – Charges de personnel : remplacement de personnels en arrêt maladie.
- 67 – Charges exceptionnelles : remboursement par la régie des usagers ne pouvant utiliser leur abonnement aux activités contractées ou aux 15^{aines} aquatiques. Cela est autorisé par le règlement intérieur sur justificatifs.

Recettes :

- 013 – Atténuations de produits : remboursement de notre assureur des arrêts maladie dans le cadre de « l'assurance statutaire » souscrite par la Communauté.
- 75 – Autres produits de gestion courante : complément de subvention d'équilibre permettant l'équilibre du budget.

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES	CHAP	DESIGNATION	RECETTES
DEPENSES FONCTIONNEMENT		30 750,00	RECETTES FONCTIONNEMENT		30 750,00
011	Charges à caractère général	21 000,00	013	Atténuations de charges	9 600,00
012	Charges de personnel	9 100,00	75	Autres produits gestion courante	21 150,00
67	Charges exceptionnelles	650,00			

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 25 novembre 2014.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Francis BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du centre aquatique intercommunal telle que présentée ci-dessus,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2014 du budget annexe du centre aquatique intercommunal.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141222-2014-12-17-12-DE
Date de télétransmission : 23/12/2014
Date de réception préfecture : 23/12/2014

Jean-Claude LACROIX